

Université Polytechnique  
HAUTS DE FRANCE  
Institut Sociétés & Humanités

Année Universitaire 2021 - 2022

**MASTER 2  
JUSTICE & PROCEDURE**

Bruno DESZCZ

# **LA PROFESSION D'HUISSIER DE JUSTICE**

## **3<sup>ème</sup> Partie : Procédure de Saisie Attribution**

# PROCES VERBAL DE SAISIE ATTRIBUTION

L'an DEUX MILLE DOUZE et le

à Heures

Je,

A :

Où étant et parlant à :

A LA DEMANDE DE :  
Mr DEMANDEUR

Elisant domicile en mon étude

AGISSANT EN VERTU :  
D',

PROCEDE PAR LE PRESENT ACTE A LA SAISIE-ATTRIBUTION des sommes dont vous êtes personnellement tenu envers :

Mr DEFENDEUR

sur le compte N° :  
Pour paiement de la somme de :

## TRES IMPORTANT :

Vous êtes personnellement tenu envers le créancier saisissant et il vous est fait défense de disposer des sommes réclamées dans la limite de ce que vous devez au débiteur.

Je vous rappelle les dispositions de l'article L211-3 du Code des procédures civiles d'exécution:

« Le tiers saisi est tenu de déclarer au créancier l'étendue de ses obligations à l'égard du débiteur ainsi que les modalités qui pourraient les affecter et, s'il y a lieu, les cessions de créances, délégations ou saisies antérieures. »

Vous êtes tenu de me fournir ces renseignements **SUR LE CHAMP**, et, à cette fin, me communiquer tous renseignements et pièces relatifs à l'étendue de vos obligations envers le débiteur. Si sont compris dans la saisie des comptes joints dont les autres titulaires ne figurent pas sur le présent acte, vous êtes tenu d'informer immédiatement ces personnes de la saisie et du montant des sommes réclamées. L'acte de saisie rend indisponible l'ensemble des comptes du débiteur qui représente des créances de sommes d'argent.

Rappel des textes légaux :

Article L211-2 alinéa 1 du Code des procédures civiles d'exécution :

« L'acte de saisie emporte, à concurrence des sommes pour lesquelles elle est pratiquée, attribution immédiate au profit du saisissant de la créance saisie, disponible entre les mains du tiers ainsi que de tous ses accessoires. Il rend le tiers personnellement débiteur des causes de la saisie dans la limite de son obligation »

Article R211-5 du Code des procédures civiles d'exécution :

« Le tiers saisi qui, sans motif légitime, ne fournit pas les renseignements prévus est condamné, à la demande du créancier, à payer les sommes dues à ce dernier, sans préjudice de son recours contre le débiteur. Il peut aussi être condamné à des dommages et intérêts en cas de négligence fautive ou de déclaration inexacte ou mensongère ».

Article R211-11 du Code des procédures civiles d'exécution :

« A peine d'irrecevabilité, les contestations relatives à la saisie sont formées dans le délai d'un mois à compter de la dénonciation de la saisie au débiteur. Sous la même sanction, elles sont dénoncées le même jour, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à l'huissier de justice qui a procédé à la saisie.

## ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

### COUT DE L'ACTE

Nature	Montant
Article 6 & 7	45.10
Article 18	7.11
Article 13	4.40
Total Hors taxes	56.61
T.V.A 19.6 %	11.10
Total TTC en Euros	67.71
Avec Lettre	0.94
Total TTC en Euros	68.65

1° Droits Fixes

2° Indemnité de transport

3° Droits d'engagement de poursuites

4° Frais d'affranchissement

**Acte non soumis à la taxe**



REFERENCE N°  
921074.01ACTE2005 Tiers  
107036

*L'auteur de la contestation en informe le tiers saisi par lettre simple et en remet une copie, à peine de caducité de l'assignation, au greffe du juge de l'exécution au plus tard le jour de l'audience ».*

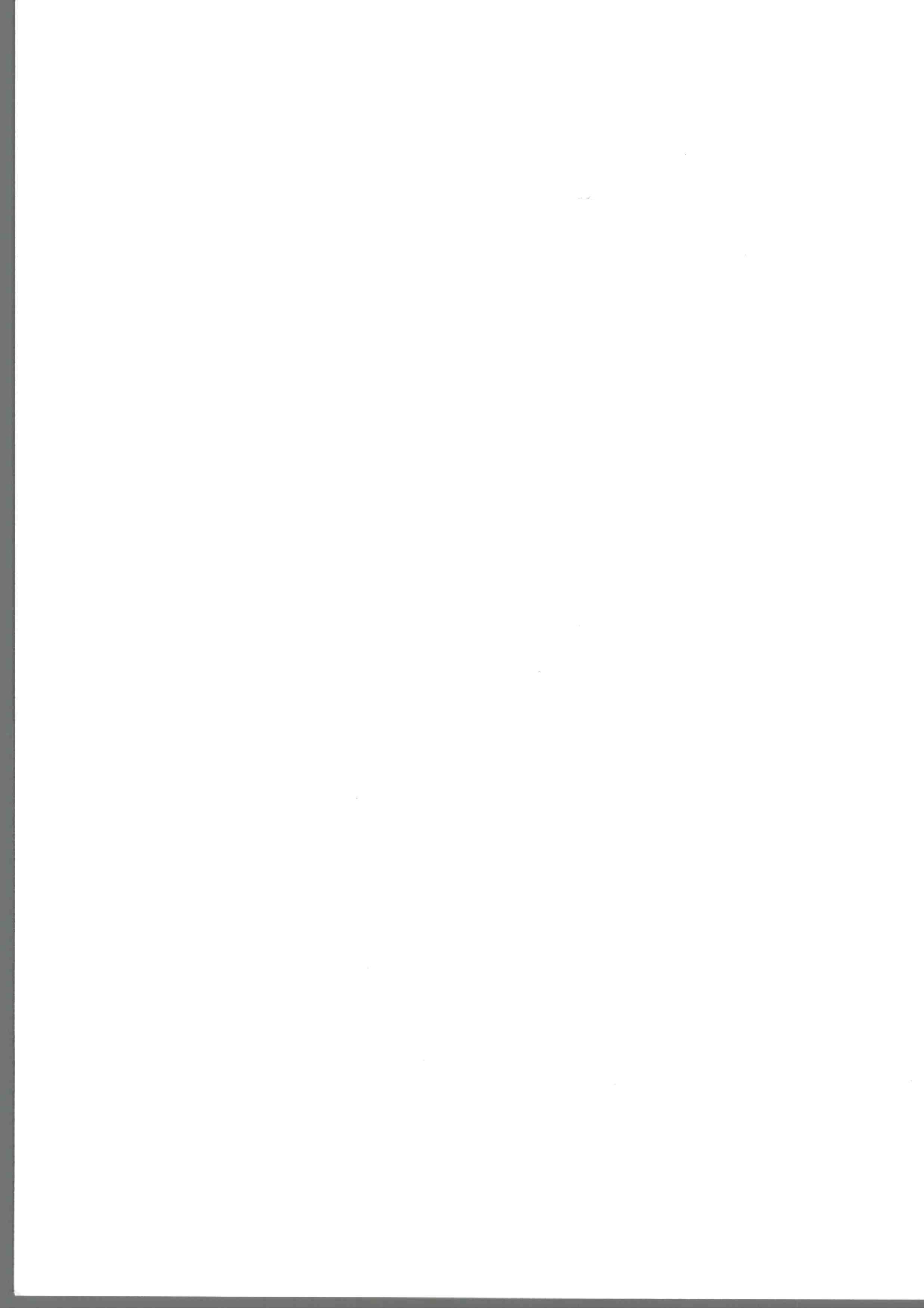
Article L211-4 alinéa 3 du Code des procédures civiles d'exécution :

*« Toutefois, le débiteur saisi qui n'aurait pas élevé de contestation dans le délai prescrit peut agir à ses frais en répétition de l'indu devant le juge du fond compétent. »*

## **A QUOI IL M'A ETE REPONDU**

Requis de signer cette déclaration :

Pièces justificatives communiquées et annexées à l'original :





SELAS JUSTIFIRST  
Bruno DESZCZ  
Franck FELIX  
Angélique BENOOT  
Sarah CHALLANI

Huissiers de Justice associés  
à Valenciennes et Lille

**OFFICE DE VALENCIENNES**

24 Boulevard Froissart

59300 VALENCIENNES

☎ : 03.27.32.39.39

☎ : 03.27.32.39.38

✉ : justifirst@huissier-justice.fr

Site web : [www.huissiers-dbf-valenciennes.fr](http://www.huissiers-dbf-valenciennes.fr)

Paiement par carte bancaire

CDC

IBAN N°: FR 94 40031 00001 0000118175A 36  
BIC : CDCGFRPPXXX

## ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

COPIE



## DENONCIATION DE SAISIE-ATTRIBUTION

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE

A :

Monsieur DEFENDEUR ,

Pour qui la copie du présent a été remise comme indiqué à la modalité de signification.

### A LA DEMANDE DE :

Monsieur DEMANDEUR ,

Elisant domicile en mon Etude.

### EN VERTU DE :

un titre exécutoire dressé par la SCP DESZCZ - BENOOT - FELIX, Huissiers de Justice Associés à VALENCIENNES en date du 01/05/2016

### JE VOUS DENONCE ET VOUS REMETS COPIE DE :

Un procès-verbal de saisie-attribution dressé par acte de mon ministère auprès de, en date du.

### TRES IMPORTANT

Il est rappelé, s'il est applicable, que le montant de la somme à caractère alimentaire laissé sur le compte saisi à la disposition du débiteur (correspondant au Solde Bancaire Insaisissable) est de €.

Vous pouvez autoriser par écrit le créancier à se faire remettre sans délai par le tiers saisi les sommes qui lui sont dues.

**Les contestations relatives à cette saisie sont soulevées, à peine d'irrecevabilité, par assignation, dans le délai d'un mois qui suit la signification du présent acte, ce délai expirant le \_\_\_\_\_**

Elles doivent être portées devant le juge de l'exécution du lieu de votre domicile, soit : Mr ou Mme Le juge de l'exécution de .

Ce dernier est saisi uniquement par voie d'assignation.

**A peine d'irrecevabilité, l'assignation est dénoncée le même jour ou, au plus tard, le premier jour ouvrable suivant, par lettre recommandée avec avis de réception, à l'huissier de justice qui a procédé à la saisie.**

L'auteur de la contestation en informe le tiers saisi par lettre simple. Il remet une copie de l'assignation, à peine de caducité de celle-ci, au greffe du juge de l'exécution au plus tard le jour de l'audience.

En vertu de l'article R162-2 du Code des procédures civiles d'exécution, il a été laissé à votre disposition une somme à caractère alimentaire.

Références : 6212  
Mandat n° 1 - DNSATCB1

# SIGNIFICATION D'UN CERTIFICAT DE NON-CONTESTATION

L'an DEUX MILLE et le

Je,

A :

Pour qui la copie du présent acte a été remise comme indiqué ci-après

**A LA DEMANDE DE :**

Mr DEMANDEUR

Elisant domicile en mon étude

**AGISSANT EN VERTU :**

D', et conformément à l'article R.211-6 du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

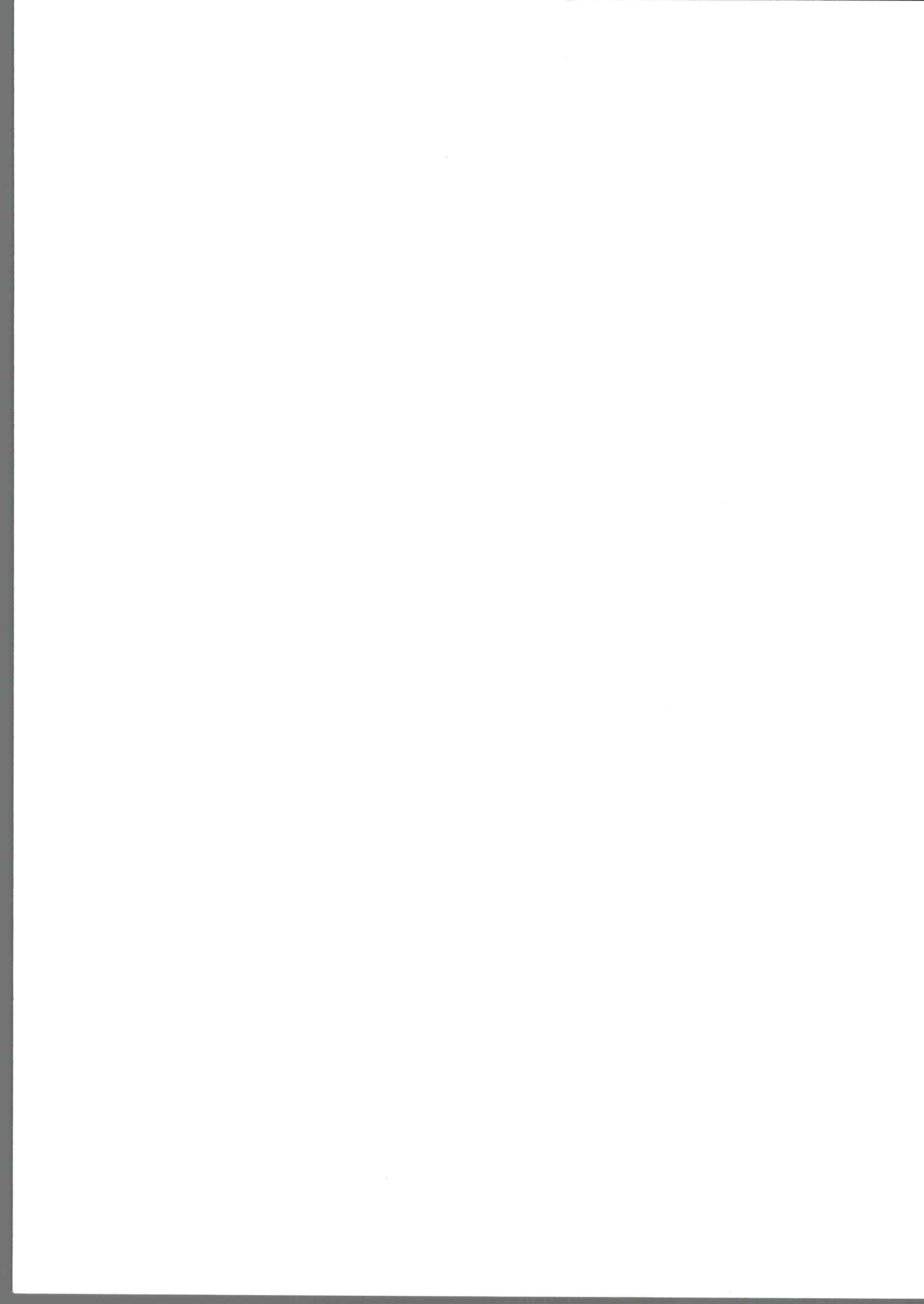
**JE VOUS REMETS COPIE** d'un certificat de non-contestation en date du , délivré par l'Huissier de Justice qui a établi le Procès Verbal de Saisie Attribution, précédemment dénoncé, sur le compte N°.

**EN CONSEQUENCE**

Vous êtes tenu de m'adresser, jusqu'à concurrence de ce que vous avez déclaré détenir et avez été reconnu détenteur, le montant des sommes dues en principal et accessoires par :

Mr DEFENDEUR





# MAINLEVEE QUITTANCE

L'an DEUX MILLE DOUZE et le

Je,

A :

Pour qui la copie du présent acte a été remise comme indiqué ci-après

**A LA DEMANDE DE :**  
Mr DEMANDEUR

Elisant domicile en mon étude

**AGISSANT EN VERTU :**  
D', et conformément à l'article 62 du Décret N° 92-755 du 31 Juillet 1992.

**JE VOUS DONNE PAR LE PRESENT ACTE :**

Quittance du paiement de la somme de Euros reçue à la suite de la signification de l'acquiescement ou du certificat de non-contestation.

Je vous donne également, par voie de conséquence, MAINLEVEE de la SAISIE ATTRIBUTION que je vous avais signifiée en date du , à l'encontre de

Mr DEFENDEUR

Qui en sera informé ultérieurement.

**ACTE  
D'HUISSIER  
DE  
JUSTICE**



REFERENCE N°  
921074.01ACTE2080 Tiers  
107036

